



L'Épiphanie

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ASSOMPTION

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME #2021-027

**Lot numéro 3 243 345 (317, rue du Cocher)
du cadastre du Québec**

Prenez avis que :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de L'Épiphanie, le mercredi 16 juin 2021, le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure visant à autoriser une marge latérale droite de 1,25 m alors que la norme prévue est de 3 m pour tout mur adjacent à un sentier pour piétons (art.3.4.8, R.577[2015]), à l'époque de la construction la norme était de 1,5 m (art.5.1.7, R.445 [2001]) sur le lot 3 243 345, au 317, rue du Cocher.

Conformément aux dispositions des arrêtés et décrets ministériels visant à protéger la santé de la population dans la situation de la pandémie de la Covid-19, toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'une municipalité et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens est automatiquement remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Toute personne intéressée pourra transmettre ses questions ou commentaires par écrit relativement à la demande de dérogation mineure par courriel à l'adresse électronique : greffe@lepiphanie.ca, et ce, au plus tard, le 15 juin 2021 à 16 h30. À l'expiration de ce délai, l'ensemble des questions et commentaires reçus seront transmis aux membres du conseil.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 1^e jour du mois de juin 2021.

La greffière,

FLAVIE ROBITAILLE